

## Nom d'A.E. et nom d'École<sup>1</sup>

Pour cette dernière réunion des Assises de l'École, je vais essayer d'articuler certains points de ma dernière intervention du mois de novembre au collège de la passe avec le travail que nous avons fait depuis juillet 2006 pour ces assises.

À Bruxelles j'ai cherché à cerner comment s'est opérée la substitution du vocable « nom Analyste de l'École » à celui de « titre d'Analyste de l'École » perceptible dans les textes de certaines écoles qui ont repris l'expérience de la passe avec nomination après la dissolution de l'E.F.P.. La dissolution n'a pas eu pour seul effet d'en modifier la procédure en introduisant le cartel, le tirage au sort et le tourbillon, elle a aussi déplacé les A.E. au sein même de l'école et la manière de désigner la nomination elle-même.

La nomination fait trou<sup>2</sup>, elle fait trou dans la compacité opaque du groupe. Qu'il s'agisse de nommer des A.E., Analystes de l'École, ou de donner un nom à une école, la nomination fait trou ; non seulement dans le groupe que constitue une institution, mais aussi dans l'ensemble des groupes analytiques qui constituent ce que l'on nomme la « communauté analytique ». Il suffit pour s'en convaincre d'avoir été un peu attentif à l'effet que produisit le nom de notre école sur les collègues ou amis qui nous posaient la question de notre inscription institutionnelle au moment de sa création, en 1994. « Alors, t'es où maintenant ? », à la manière du « t'es où ? » au téléphone portable où celui qui appelle ne peut localiser son correspondant, « alors, t'es où maintenant ? », et lorsque la réponse est plutôt « École de psychanalyse Sigmund Freud » que « E.P.S.F. », alors l'effet était garanti ! D'aucun en a même fait état dans une publication récente :

Il y a pour le moins une contradiction, est-il écrit, à vouloir légitimer une institution psychanalytique du nom de Freud ou de Lacan, *lui faire tenir sa consistance du nom propre*, à la lettre, alors que l'analyse doit pouvoir pour le sujet consister d'autre chose que de l'investissement d'un nom ou d'un titre s'il ne veut pas en faire son symptôme permanent<sup>3</sup>.

Nous voilà donc prévenus, ce nom est le défaut originel de l'École qui la condamne aux flammes éternelles d'un symptôme intraitable.

---

<sup>1</sup> Texte présenté aux Assises de l'E.P.S.F. le 16 décembre 2007.

<sup>2</sup> J. Lacan, *RSI*, séminaire inédit, 15 avril 1975 : « La nomination, c'est la seule chose dont nous soyons sûrs que ça fasse trou. »

<sup>3</sup> R. Major, « L'association » dans *Psychanalyse* n° 4, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005, pp. 45-52.

« École de psychanalyse Sigmund Freud », j’y reviendrai, ce nom a été choisi pour des raisons précises, il annonce la manière dont la nomination par la procédure de la passe est envisagée dans notre École.

Ces assises peuvent être l’occasion de réfléchir ensemble sur ce qu’un nom d’école véhicule de significations et de positions politiques, au sens de la politique de la psychanalyse. Pour avancer un peu sur cette question, je me suis reporté aux diverses indications que donnent Élisabeth Roudinesco dans le Tome 2 de son *Histoire de la psychanalyse en France*<sup>4</sup> et René Major dans un entretien récemment publié dans la revue *Psychanalyse*<sup>5</sup> sur la manière dont Lacan a fait passer le nom de son école de « École française de psychanalyse » à « École freudienne de Paris » lors de sa création en juin 1964.

Je vais résumer les choses un peu rapidement.

La rupture de Lacan avec l’Internationale fondée par Freud en 1910 s’est effectuée en trois temps. Est-ce les trois temps du temps logique ?

À l’issue de la première crise du mouvement psychanalytique français, en juin 1953, Lacan abandonne son mandat de président de la Société psychanalytique de Paris. Daniel Lagache, Françoise Dolto et Juliette Favez-Boutonnier en démissionnent dans la foulée et annoncent la création de la Société française de psychanalyse à laquelle se joignent Blanche Reverchon-Jouve et Jacques Lacan. Cette institution durera dix ans jusqu’à « l’excommunication » de Lacan en 1963. L’année suivante, en juin 1964, il fonde l’E.F.P. qui prendra le nom d’ « École française de psychanalyse » avant celui d’ « École freudienne de Paris ». La fondation de l’École et le passage d’un nom à l’autre se faisant dans le même temps.

Le nom « Société française de psychanalyse » est un nom qui ne marque pas encore une totale rupture avec l’I.P.A., d’autant plus que Lacan cherchait à l’y rattacher. Ce nom renvoyait sans doute, en tant que « société », à l’I.P.A. — toutes les « sociétés » de l’internationale freudienne portent le nom de la ville ou du pays de leur implantation à l’instar de la Société psychanalytique de Paris — mais il se référait aussi à une psychanalyse supposée « française ». Un an avant la création de la Société psychanalytique de Paris qui date de 1926, Freud ironisait déjà, dans son texte *Sigmund Freud présenté par lui-même*, sur la spécificité d’une supposée psychanalyse à la « française ». « On entend des objections d’une incroyable candeur, écrit-il, comme celle que la sensibilité française serait heurtée par la pédanterie et la lourdeur des dénominations psychanalytiques<sup>6</sup>. » Cette particularité se retrouvera dans le premier nom que Lacan donnera en 1964 à son école : « École française de psychanalyse ». Ce nom marque, sans doute, une première rupture

---

<sup>4</sup> É. Roudinesco, *Histoire de la psychanalyse en France*, tome 2, Paris, Seuil, 1986, pp. 434-436.

<sup>5</sup> *Op.cit.*, pp. 45-52.

<sup>6</sup> S. Freud, *Sigmund Freud présenté par lui-même*, trad. F. Cambon, Paris, Gallimard, 1984, pp. 105-106.

avec celui des « sociétés » antérieures en introduisant le signifiant « école » mais même en substituant « école » à « société », il reste encore trop proche de celui de la « Société française de psychanalyse » défunte pour signifier une rupture sans retour possible. La vraie coupure, définitive celle-là, nécessitera un troisième temps. « En inventant le nom d'École *freudienne* de Paris, Lacan fait passer dans une dénomination juridique sa rupture doctrinale avec l'I.P.A.<sup>7</sup> », écrit, à juste titre, É. Roudinesco, il osera revendiquer le nom de Freud qui n'avait encore jamais été accolé au nom d'une institution psychanalytique.

Tout en conservant le même sigle « E.F.P. », Lacan substitue, dans ce dernier temps, « École *freudienne* de Paris » à « École *française* de psychanalyse » passage qu'il inscrit dans le « Préambule » à l'acte de fondation de l'EFP :

École freudienne de Paris, écrit-il, — ce *titre tenu en réserve*<sup>8</sup> dans l'acte de fondation annonce bien les intentions d'où l'on procède, à qui s'en tient à ses termes<sup>9</sup>.

« *Freudienne* » est la marque, jusque dans le nom de son école, de son retour à Freud, dont le nom est ici adjectivé. Celui-ci vient rappeler « que le message freudien dépasse de loin en sa radicalité l'usage qu'en font les praticiens d'obédience anglophone<sup>10</sup> » comme l'écrit Lacan dans le « Préambule » à l'acte de fondation. Cette présence du nom de Freud rappelle aussi, à ceux qui veulent bien l'entendre, cette unique leçon du séminaire *Les noms du père* de novembre 1963 arrêté prématurément par la décision d'exclure Lacan de la liste des analystes didacticiens de la Société française de Psychanalyse comme condition de sa reconnaissance par les instances internationales.

Toutes ces remarques nous amènent à constater que le sigle E.F.P. a renvoyé *simultanément* à deux noms d'école — « École française de psychanalyse » et « École Freudienne de Paris » — puisque l'acte de fondation et son préambule sont tous deux datés du même jour : le 21 juin 1964, mais que ces deux noms ne renvoient pas aux mêmes positions politiques, au sens de la politique de la psychanalyse. En fait, en lisant attentivement le texte du préambule on peut raisonnablement supposer que celui-ci, bien loin d'introduire le texte de l'acte de fondation en est, de fait, un post-scriptum.

Qu'en est-il pour ce qui concerne l'École de psychanalyse Sigmund Freud ?

Le texte de présentation de l'École contient un paragraphe qui éclaire le choix de son nom.

*Il y a du réel dans la passe du psychanalysant au psychanalyste et ce réel est précisément ce qu'une école se donne pour tâche de ne pas démentir dans sa*

<sup>7</sup> É. Roudinesco, *Histoire de la psychanalyse en France*, tome 2, *op. cit.*, p. 435.

<sup>8</sup> Dans cette citation et dans les suivantes, ce sont nos italiques.

<sup>9</sup> J. Lacan, *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 237.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 237.

*formation*. Pour des raisons historiques repérables, ce réel fut, par les deux premières générations d'écoles, spécifié d'un qualificatif : « freudien » ou « lacanien<sup>11</sup> ». Adjectiver un nom propre n'est pas sans effets : le réel dont ce nom n'est qu'un tenant lieu se trouve dès lors revêtu des significations que le qualificatif comporte pour l'école qui s'en désigne.

Nous avons tenté de tirer enseignement des expériences des deux premières générations d'écoles et considérons que, dans le moment de l'histoire du mouvement analytique qui est le nôtre, *nous pouvons supporter le réel de l'expérience où sont enracinés les dires de Freud et de Lacan* et dont leurs travaux ont fait élaborations théoriques et bout d'écritures ; *nous devons donc affronter le réel que le nom de psychanalyse met en jeu, réel qui comme tel ex-siste à toute qualité et signification*. Notre école est donc École de psychanalyse qui reconnaît en Sigmund Freud celui qui eut le privilège de découvrir l'inconscient et ses lois, celui par qui la psychanalyse prit nom et entra dans l'histoire<sup>12</sup>.

Quant au mot « École », il spécifie l'E.P.S.F. dans le champ lacanien, dans le sillage de la première « école de psychanalyse » créée par Lacan.

Ces quelques lignes « inscrites au fronton de l'École décident de sa position<sup>13</sup> » — pour reprendre une formule de Lacan. Il n'y aurait donc pas grand chose à ajouter ni à commenter si ce n'est *de souligner la proximité du réel dans la passe du psychanalysant au psychanalyste et du réel du nom « Sigmund Freud » dans le nom de l'École*.

« Le dispositif de la passe permet de nommer les Analystes de l'École, nomination qui [...] est *nomination du réel d'où l'analyste opère et non pas nomination à une fonction psychanalytique*<sup>14</sup>. » Cette phrase, tirée du texte de présentation de l'E.P.S.F., trace, pour nous, le périmètre de ce que l'école désigne comme une « nomination A.E. ». Ce qui est nommé dans la passe c'est le « lui-même » de l'analyste qui s'autorise<sup>15</sup>. « Ce à quoi [le groupe] a à veiller, c'est qu'à s'autoriser de lui-même il n'y ait que de l'analyste<sup>16</sup> » écrit Lacan aux Italiens. En renversant l'énoncé du principe fondateur de son École il alerte, le groupe italien en l'occurrence, mais cela s'adresse aussi bien à n'importe quel autre donc à nous, il alerte donc le groupe sur le sérieux et la rigueur à exiger dans les nominations A.E. Ce « lui-même » porte un nom, ni commun, ni propre, évidé, formé de deux lettres : A.E. qui se veulent *le chiffre* du désir de l'analyste et qui indiquent, que dans cette opération de chiffrage il y a eu « de l'école ».

---

<sup>11</sup> École freudienne de Paris puis École freudienne et École lacanienne de psychanalyse.

<sup>12</sup> Voir p. 4 de l'Annuaire de l'E.P.S.F..

<sup>13</sup> J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », *Autres écrits, op. cit.*, p. 243.

<sup>14</sup> Annuaire de l'E.P.S.F., p. 3.

<sup>15</sup> Voir le texte d'A. Tardits, « La passe, une équivoque signifiante », *Essaim*, n° 18, Ramonville Saint-Agne, Érès, p. 33.

<sup>16</sup> J. Lacan, « Note italienne », *Autres écrits, op. cit.*, p. 307.

Cette nomination n'est pas « nomination à une fonction psychanalytique », qu'est-ce qui justifierait alors qu'elle soit « nomination à une fonction institutionnelle » ?